



SOPRAGGLO
LONGROY

9 Route de Blangy
76260 LONGROY
Tél : 03 22 60 21 17 Fax : 03 22 60 21 15

Bon No : 002042429		1ere Gachée : 13:06 (1)		Date : 02/07/2026 bpe2605187752		Zone : SOUS CENTRALE	
Quantité : 0.25 m3		Réf. commande(2) :		Chantier : SC		Véhicule : SC LONGROY	
Client : CLOTURES CLOTURES BERRI		RUE PONT DE PIERRE		CLOTURES BERRE		Chauffeur : SC	
76660 Londinières				blangy		Transport : SOUS CENTRAL	
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale	
14:18				ATTENTE 00:00		Quantite Origine : 0.40 m3 Quantite Restante : 0.00 m3 Livree Reelle : 0.25	
Code Formule S906		Désignation(6)(8) BCP NF EN 206 A2/CN		Certification		Classe d'exposition(3) AUCUNE	
Ciment(type et classe) CEMII/A -LL 42.5R CE CP2NF		Additions(type) 0		Dosage(C+Ka)(5) 250		Classe chlorure 0.40 %	
Appellation commerciale : BCP 250 D12 S1 II42		Carac. complementaire :		TEMPERATURE : 17°C		Consistance(7) S1 (10 à 40 mm)	
Dmax 12.5		Résistance caractéristique(4) AUCUNE					
Services		ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE			
Ajust d'ingrédients sur chantier(9): Type et quantité: Demandeur:		Signature:		Nom: Signature du client:			

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
- (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
- (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (4) contrôle de la résistance sur cubes.
- (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
- (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
- (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
- (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
- (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF, soit rayé ou non